

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2026.05.11.004

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, à la salle des fêtes à Saint-Paul, sous la présidence de Madame Lydia HÉRAUD, Présidente nouvellement élue,

Date de la convocation : 4 mai 2026

Secrétaire de séance : Madame Murielle PICQ (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 39

CdC de Blaye (22)

Titulaires : Noël D. – Hernandez V. – Grimard B. – Barribault L. – Pas A. – Jaud de la Jousnelière Ph. – Davoust J. – Japiot E. – Zorrilla X. – Dupont P. – Dubau Ph. – Bernard JL. – Picq M. – Robin S. – Chauzat S. – Page E. – Bedis J. – Annereau L. – Desforges A. – Vergès C.

Suppléants : Gayraud H. – Babus M.

CdC de l'Estuaire (17) :

Titulaires : Héraud L. – Verrat F. – Pargade D. – Delsol M. – Laisné JJ. – Renou P. – Riveau P. – Ovide A. – Comte J. – Eymas N. – Labrieux Ph. – Gandré A. – Terrance J.

Suppléants : Barboteau I. – Gomez D. – Broquaire B. – Hostin X.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	39
Nombre de pouvoirs	0

RAPPORT N°4 – INSTANCES : ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU (L. HÉRAUD)

Madame la Présidente rappelle que les statuts du Syndicat Mixte prévoient un bureau composé de 8 membres, comprenant le Président et un ou plusieurs Vice-présidents, à raison de 4 représentants pour chaque Communauté de Communes membre. Le Comité syndical a confirmé en début de réunion le nombre de membres du Bureau et a procédé à l'élection de la présidence et de trois vice-présidences.

Le Comité Syndical doit procéder à l'élection des 4 autres membres qui siègent avec la Présidente et les trois Vice-présidents au Bureau, à raison de 2 autres membres pour chaque Communauté de Communes. Les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que les Vice-présidents.

Madame la Présidente constitue un bureau de vote composé d'elle-même, de la secrétaire de séance et de deux assesseurs. Les assesseurs désignés par le Comité syndical sont : Messieurs Didier PARGADE (CdC de l'Estuaire) et Julien BEDIS (CdC de Blaye).

Selon les mêmes dispositions que pour l'élection des Vice-présidents, Madame la Présidente fait appel à candidatures successivement pour chaque poste de membres de Bureau et demande aux délégués du Comité Syndical de procéder à l'élection de chaque membre du Bureau.

Les candidats sont les suivants :

-1^{er} membre du Bureau pour la CCE : Monsieur Allain GANDRÉ (CdC de l'Estuaire). Il n'y a pas d'autre candidat.

-1^{er} membre du Bureau pour la CCB : Madame Murielle PICQ (CdC de Blaye). Il n'y a pas d'autre candidat.

-2^{ème} membre du Bureau pour la CCE : Monsieur Michel DELSOL (CdC de l'Estuaire). Il n'y a pas d'autre candidat.

-2^{ème} membre du Bureau pour la CCB : Monsieur Julien BEDIS (CdC de Blaye). Il n'y a pas d'autre candidat.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin – 1^{er} membre du Bureau pour la Communauté de communes de l'Estuaire

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Nombre des bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Résultats : Monsieur Allain GANDRÉ (CdC de l'Estuaire) : 29 suffrages obtenus

Proclamation de l'élection du 1^{er} membre du Bureau pour la CCE :

Monsieur Allain GANDRÉ (CdC de l'Estuaire) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire pour la CCE et a été immédiatement installé.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin – 1^{er} membre du Bureau pour la Communauté de communes de Blaye

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 15
- Nombre des bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Résultats : Madame Murielle PICQ (Cdc de Blaye) : 21 suffrages obtenus

Proclamation de l'élection du 1^{er} membre du Bureau pour la CCB :

Madame Murielle PICQ (CdC de Blaye) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire pour la CCB et a été immédiatement installée.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin – 2^{ème} membre du Bureau pour la Communauté de communes de l'Estuaire

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre des bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Résultats : Monsieur Michel DELSOL (Cdc de l'Estuaire) : 31 suffrages obtenus

Proclamation de l'élection du 2^{ème} membre du Bureau pour la CCE :

Monsieur Michel DELSOL (CdC de l'Estuaire) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire pour la CCE et a été immédiatement installé.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin – 2^{ème} membre du Bureau pour la Communauté de communes de Blaye

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 15
- Nombre des bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Résultats : Monsieur Julien BEDIS (CdC de Blaye) : 22 suffrages obtenus

Proclamation de l'élection du 2^{ème} membre du Bureau pour la CCB :

Monsieur Julien BEDIS (CdC de Blaye) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire pour la CCB et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Murielle PICQ

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL



Lydia HÉRAUD

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

